

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD41

présenté par
M. Bazin

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article unique entend, pour des raisons purement idéologiques, interdire la chasse le dimanche.

Ainsi, au lieu de favoriser le dialogue et la concertation locales dont l'expérience montre qu'ils permettent d'aboutir à des compromis largement acceptés, il entend imposer une interdiction unilatérale qui aurait pour conséquence de priver *de facto* des milliers de Français du droit de chasser. Une telle méthode n'est pas acceptable.

Le dimanche est par essence notre jour de repos commun. Au lieu d'opposer les différents usages de la nature, il convient de trouver un équilibre afin que chacun soit libre, en respectant autrui, d'y pratiquer ses loisirs.

Par ailleurs, il convient de noter que la chasse est une pratique pluricentenaire dans nos territoires. Elle est une tradition, une part de notre art de vivre. En s'installant à la campagne, les "néoruraux" doivent la prendre en compte et ne pas chercher à remodeler nos campagnes selon une vision très urbaine de la nature.

En conséquence, l'objet de cet amendement est de supprimer cet article.